



## Charte du Comité d’Ethique

## **Article 1- Présentation et rappelle statutaire**

La présente charte est établie en référence au projet associatif Hestia 78, conformément à son règlement intérieur et à sa charte des droits et libertés.

La création du comité éthique d'Hestia78 fait suite à une demande de la direction générale en 2024, dans la continuité des évaluations HAS de 2023.

L'association Hestia78 est née du rapprochement entre ALTIA Mauldre et Gally et CONFIANCE Pierre Boulenger.

Ces deux associations partagent :

- Des valeurs communes par leur affiliation mutuelle à la charte UNAPEI,
- Une complémentarité de l'offre sur un même secteur géographiques (les Yvelines)

## **Article 2- L'éthique**

### **Définition de l'éthique**

L'éthique est avant tout une démarche de distanciation, « un questionnement sur la pratique », un processus d'examen critique des différentes options d'action pour parvenir, individuellement ou collégialement à une prise de décision étayée prenant en considération la singularité de la situation, « une sagesse pratique ».

Le comité éthique associatif a pour rôle de mener une réflexion mutualisant les questionnements et les ressources, en réunissant des membres issus de plusieurs établissements de l'association Hestia78. C'est une instance interdisciplinaire et consultative. Son rôle est de réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des actions à partir de situations complexes ou inédites qui confrontent les professionnels au doute quant à la conduite à adopter.

## **Article 3- La déontologie**

La déontologie désigne un ensemble de devoirs et de règles dont se dote une profession pour régir la conduite de ceux qui l'exercent et organiser son fonctionnement.

Pour l'association Hestia78, ces règles se veulent trans-professionnelles. La déontologie reste un ensemble de principe d'actions qui rendent possible l'accompagnement des personnes accueillies par leur confiance, par le respect des missions et par l'acceptation des contraintes de l'action collective.

## **Article 4- Les valeurs comme fondement d'une démarche éthique**

Au-delà de l'éthique, la conception d'un comité éthique se réfère nécessairement à des valeurs fondamentales, humanistes et fondées sur le droit et la démocratie. Leur mise en œuvre implique un certain nombre d'obligation pour les intervenants.

La mise en œuvre des valeurs en travail social tient au fait que les personnes accompagnées sont au cœur de l'action sociale.

- **Les valeurs humanistes** envers les personnes accompagnées. Le principe d'humanité signifie : respect, liberté, libre arbitre, dignité, écoute, aide et disponibilité.
- **Les valeurs fondées sur le droit** comportent la discréetion, le respect de la confidentialité et du secret, l'égalité de traitement, la prise en compte des droits de l'homme individuels et collectifs qui se déclinent notamment, en droits des usagers.
- **Les valeurs démocratiques et républicaines** – liberté, égalité, fraternité mais aussi laïcité se retrouvent au cœur des missions de service public, d'utilité sociale et d'intérêt général, ainsi que la justice sociale, la citoyenneté, la cohésion sociale, la solidarité.
- **Les savoirs issus de l'expérience des personnes** bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins ».

**Les valeurs du comité éthique s'appuient sur les valeurs associatives d'Hestia78 :**

- **La considération** : en reconnaissant le statut d'adulte des personnes, évitant l'infantilisation et favorisant l'expression de son consentement éclairé.
- **La solidarité** : entre les personnes accompagnées, les professionnels, les familles.
- **La citoyenneté** : eu égard à la charte des droits et à la réforme de la loi 2005.
- **La préservation et le maintien des liens familiaux** : en tenant compte de la demande de la personne accompagnée.
- **La tolérance** : il s'agit de respecter la différence et d'utiliser la richesse des points de vue.
- **Le droit à mourir dans la dignité**

## Article 5 - La bientraitance

La bientraitance est une culture inspirant des actions individuelles et des relations collectives. Elle exige une réflexion collective et continue pour identifier le meilleur accompagnement possible dans le respect des choix et dans l'adaptation la plus juste aux besoins des personnes accueillies. (CF : « Guide pour créer, structurer ou consolider un comité éthique dans la pratique du travail social » HCTS)

La bientraitance constitue le fil conducteur de chacun des outils visant à promouvoir le respect du droit et des libertés, l'écoute, les besoins, les attentes et les préférences tout en prévenant la maltraitance. Elle favorise l'implication des personnes accueillies dans leur accompagnement en les résitant dans le processus de décision les concernant.

La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance sont des enjeux majeurs pour les établissements d'Hestia78. Les équipes pluridisciplinaires des différents établissements de l'association ont un devoir de bientraitance envers les personnes en situation de handicap qu'ils accueillent et accompagnent.

En conséquence, ils s'organisent pour prévenir et combattre toute forme de maltraitance. Ils se réfèrent aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS). Ils veillent à la préservation de l'intégrité physique et morale des personnes accompagnées. Ils le font avec discernement afin d'éviter toute mise en cause préjudiciable à la réputation et /ou au moral des personnes accompagnées.